

Justice, procès de crimes de guerre et la sortie de guerre dans l'Asie orientale

Barak Kushner, Faculté des Études d'Asie et du Moyen-Orient de l'Université de Cambridge

Ancien journaliste dans l'un des principaux quotidiens japonais, le *Asahi Shimbun*, Uemura Takashi a déclaré le 9 janvier 2015, lors d'une conférence de presse organisée à Tokyo pour laver son nom et sa réputation : « Je ne suis pas un journaliste qui invente des faits ». Au cours des derniers mois, la lutte violente opposant les médias de tendance progressiste à leurs équivalents conservateurs est allée crescendo au Japon jusqu'à tomber dans un fanatisme qui s'accompagne de menaces et de dénonciations haineuses.

Avec cet événement médiatique, Uemura cherchait notamment à restaurer sa réputation face à l'accusation qui lui est faite d'avoir publié de faux témoignages affirmant que les femmes de réconfort fournies aux forces armées japonaises pendant la seconde guerre mondiale avaient été recrutées de force. En outre, Uemura a dénoncé les menaces dont il avait été victime ; menaces qui ont également visé sa femme coréenne, leur fille coréano-japonaise ainsi que l'université dans laquelle il enseigne. Afin de bien faire comprendre son cas aux journalistes étrangers présents ce jour-là, Uemura s'est d'abord dit attristé par l'attaque djihadiste contre *Charlie Hebdo* et inquiet, en tant que journaliste, pour les familles des survivants. Il a ensuite décrit sa propre situation de journaliste japonais contemporain ayant provoqué la colère de la droite en remettant en cause la lecture que celle-ci cherche à imposer de l'histoire de la seconde guerre mondiale et de la responsabilité historique du Japon. Uemura est revenu en détail sur la campagne d'intimidation à laquelle il a dû faire face pour s'être opposé à la vision historique de la droite, laissant entendre que le dénigrement incessant du journal *Asahi* et les appels pour que sa publication cesse, mais surtout le fait que ces attaques l'aient visé en tant qu'individu, rappelaient d'autres batailles sur l'histoire et la politique ailleurs dans le monde.

Vétéran d'un journalisme provocateur pour le journal conservateur *Sankei* – l'un des rares journaux pour lesquels le premier ministre Abe Shinzo accepte de donner des interviews exclusives –, Komori Yoshihisa a écrit en mars 2014 un article sur un ancien membre japonais du comité éditorial du *New York Times*, en indiquant son nom complet et la ville dans laquelle il habitait, dans le seul but de critiquer la façon négative dont le *Times* traitait l'attitude révisionniste d'Abe. Ce type d'attaque *ad hominem*, incitant les éléments les plus violents de l'extrême-droite japonaise à intimider ceux qui s'opposent au gouvernement actuel ou qui questionnent le déni continué du Japon quant à sa responsabilité dans la guerre, conduit à étouffer le débat contemporain dans les médias à propos de thèmes clé de l'histoire japonaise.

L'une des questions prégnantes qui dominent ce débat en Asie orientale demeure celle des crimes et de la responsabilité en temps de guerre. Bien que la seconde guerre mondiale ait été déclarée finie il y a soixante-dix ans, le processus de décolonisation qui suivit – lequel se caractérisa en fait, dans de nombreuses régions, par une tentative des anciennes puissances coloniales européennes de recoloniser les zones perdues au profit des Japonais pendant la guerre – brouilla le traitement de la responsabilité de l'armée impériale japonaise dans les zones qui avaient été sous son contrôle.

L'année dernière, le premier ministre japonais a fait l'éloge des services rendus à la nation par des criminels de guerre, déclarant ne pas croire que ces derniers dussent être qualifiés comme tel du point de vue de la législation japonaise. Le régime communiste

chinois a réagi en mettant en ligne, jour après jour, des confessions déjà publiées de crimes de guerre japonais issues des procès organisés en 1956 par le Parti communiste chinois dans les villes de Taiyuan et de Shenyang. Une fois encore, la culpabilité japonaise vis-à-vis de la guerre était utilisée dans le cadre des échanges politiques tendus opposant le Japon à ses voisins asiatiques.

Le but de cette conférence sera d'abord de présenter le déroulement de ces procès moins connus, quoique tout aussi importants, qui sont si rarement mentionnés en Occident. Il ne sera pas question des crimes de guerre de classe A, jugés lors du Procès de Tokyo et sur lesquels existent déjà de nombreux travaux, mais des 5 700 individus inculpés dans environ 2 244 dossiers jugés à l'occasion de 49 procès à travers toute l'Asie orientale de 1946 à 1954, puis à nouveau dans 45 dossiers traités par les communistes chinois en 1956. Ces procès concernent les crimes de guerre de classe B et C. Il s'agira d'analyser la nature des poursuites pour crime de guerre en Asie orientale et ce qu'elles représentaient, de voir dans quelle mesure elles différaient de leurs équivalents européens et comment la rivalité entre Chinois et Japonais s'accompagna d'un affrontement sur la scène internationale au sujet de ces crimes.

Dans le même temps, je tenterai de mettre en lumière la façon dont cette question a évolué en Chine, à Taiwan et au Japon après 1950, et les traces laissées par ces procès. Le fait que cette question continue de provoquer la fureur de la droite japonaise et suscite de vives émotions en Chine montre que, pour comprendre la situation actuelle dans la région, il est nécessaire, dans un premier temps, de revenir sur les processus par lesquels l'autorité fut légitimée sur les ruines de l'empire japonais. Les procès pour crimes de guerre furent un microcosme de cette histoire.